



FACEBOOK

ET AUTRES MÉDIAS SOCIAUX



*Guide de l'utilisateur
destiné aux élèves
et au personnel du
CFP Marie-Rollet*



**Formation
professionnelle
des Découvreurs**

CFP Marie-Rollet

Tout pour passer à l'action



Les médias sociaux, qu'est-ce que c'est ?

Les médias sociaux sont des sites Internet ou des applications qui permettent à leurs utilisateurs de communiquer entre eux et de partager de l'information et du contenu numérique. Les médias sociaux les plus connus sont les suivants :

- *Les sites de réseautage : Facebook, Foursquare, MySpace et LinkedIn*
- *Les sites de partage de vidéos et de photos : Flickr, Picasa et YouTube*
- *Les blogues personnels et les sites de microblogage comme Twitter et Skyblog*
- *Les encyclopédies en ligne comme Wikipédia et Sidewiki*

Les médias sociaux ont connu un essor fulgurant dans les dernières années. Rares sont les jeunes et les adultes qui n'utilisent pas l'une des plateformes précédemment mentionnées. De nombreux organismes, entreprises, journaux, politiciens, personnalités publiques et athlètes ont leurs comptes Twitter et Facebook. Nous vivons dans l'ère numérique où l'information circule rapidement et est accessible instantanément. Les médias sociaux présentent des avantages intéressants pour rester en contact avec d'autres personnes, s'informer, partager des connaissances, développer des communautés, partager des photos ou des vidéos, diffuser des documents, développer des relations d'affaires, trouver des emplois ou recruter, faire la diffusion et la promotion d'événements, etc. Cependant, une utilisation inappropriée de ces espaces peut comporter des pièges. Ces pièges peuvent être évités grâce à une utilisation sécuritaire et responsable des médias sociaux.

Ce guide présente des faits et des conseils qui ont pour but de guider les utilisateurs des médias sociaux. Le média social le plus utilisé actuellement par les jeunes est Facebook. Les conseils de ce guide sont donc rédigés en fonction de ce réseau, mais plusieurs d'entre eux valent pour les autres médias sociaux.

Facebook est un réseau social sur Internet permettant à toute personne possédant un compte de créer son profil et d'y publier des informations dont elle peut contrôler la visibilité par les autres personnes possédant ou non un compte. L'usage de ce réseau s'étend du simple partage d'informations d'ordre privé (par le biais de photographies, liens, textes, etc.) à la constitution de pages et de groupes visant à faire connaître des institutions, des entreprises ou des causes variées.

Facebook n'est pas qu'un service qui permet à ses utilisateurs de regrouper des amis. C'est une entreprise très lucrative qui génère des milliards de dollars grâce à la publicité présentée sur les pages. Les renseignements des utilisateurs permettent de leur présenter de la publicité qui les rejoint.

Les conditions d'utilisation de Facebook

Lorsque vous installez un logiciel ou une application sur votre ordinateur, sur votre portable ou sur votre iPod, lisez-vous attentivement les conditions d'utilisation avant de cocher « j'accepte » ? Très peu de gens se donnent la peine de lire ces longs documents qui contiennent pourtant de nombreux détails qui régissent l'utilisation que vous en ferez.

Si vous possédez un compte Facebook, vous avez accepté ses conditions d'utilisation. Certains extraits importants apparaissent dans ce guide, mais nous vous invitons à lire les « Conditions d'utilisation de Facebook » dans leur intégralité. Elles sont disponibles à l'adresse http://www.facebook.com/legal/terms?locale=fr_FR. Ce que vous y lirez pourrait vous inciter à modifier vos comportements lorsque vous interagissez sur Facebook. La jurisprudence actuelle reconnaît Facebook comme un réseau social public et que certaines informations confidentielles partagées sur le réseau peuvent motiver un licenciement.

Les droits d'auteurs

Lorsque vous publiez du contenu qui peut être protégé par des droits d'auteur comme des photos, des textes, de la musique ou des vidéos, **vous léguerez vos droits à Facebook**. Vous **accordez une licence non exclusive, transférable, sous licenciement, sans redevance et mondiale** pour l'utilisation des contenus de propriété intellectuelle que vous publiez sur Facebook ou en relation à Facebook (« licence de propriété intellectuelle »).

Cette licence de propriété intellectuelle se termine lorsque vous supprimez vos contenus de propriété intellectuelle ou votre compte, sauf si votre compte est partagé avec d'autres personnes qui ne l'ont pas supprimé.

On peut, d'une certaine façon, affirmer que ce que vous publiez ne vous appartient plus !

Pour céder nos droits, nous devons bien sûr d'abord en être propriétaires. Autrement dit, il ne faut pas publier de contenu qui ne nous appartient pas.



ASTUCE

Fonction Alertes

À chaque fois que quelqu'un vous envoie un message, vous identifiez dans une publication, ou écrit sur votre babillard, vous pouvez en être informé par courriel ou par message texte. Cette option est particulièrement utile si vous n'utilisez pas souvent Facebook.



La sécurité et les paramètres de confidentialité sur Facebook

Les paramètres de confidentialité

Nous vous invitons à lire la rubrique « **Contrôler vos infos** » disponible sur Facebook à l'adresse <https://www.facebook.com/privacy/explanation.php>. Nous présentons ci-dessous les extraits que nous jugeons les plus importants.

Vous pouvez contrôler ce qui peut être vu par les autres et par les applications que vous utilisez sur Facebook en configurant vos paramètres de confidentialité.

Vous pouvez partager vos informations :

Avec vos amis seulement

Il s'agit des amis que vous acceptez volontairement.

Avec les amis de vos amis

Cette option permet à un large public d'avoir accès au contenu de votre profil. Puisque les amis de vos amis ne sont pas nécessairement vos amis. La prudence est de mise.

Avec tout le monde

Cette option permet à tous les abonnés de Facebook ainsi qu'à tous les internautes (même s'ils ne sont pas inscrits sur ce site de réseautage) d'avoir accès à vos renseignements personnels. Par exemple, si quelqu'un entre votre nom dans un moteur de recherche (comme Google), toutes les informations que vous aurez rendues disponibles à tout le monde apparaîtront dans les résultats de la recherche. En choisissant cette option, vous dites adieu à la confidentialité.

Informations de base (entrer en contact sur Facebook)

Vous pouvez d'abord personnaliser à qui vous donnez l'accès à vos informations personnelles « **paramètres du compte** ». Vous ne pouvez pas modifier l'accès à votre nom, à votre photo de profil, à votre sexe, à vos réseaux et à votre nom d'utilisateur. Ces informations sont accessibles à « tout le monde ».

Partage sur Facebook

Vous pouvez contrôler qui voit chacune de vos publications, comme votre statut, vos photos, vos vidéos, des informations que vous divulguez et des contenus que d'autres communiquent à votre propos (commentaires sur vos publications et vidéos dans lesquelles vous apparaissez).

Facebook vous propose un ensemble de paramètres prédéfinis par défaut pour chacun de ces items. Nous vous suggérons plutôt de personnaliser vos paramètres de confidentialité. Nous vous suggérons également de restreindre au maximum le partage de vos informations personnelles. Vous pouvez même exclure certaines personnes ou certaines de vos listes d'amis en tapant leur nom.

Applications et sites web

Les jeux auxquels vous jouez et les applications que vous utilisez sur Facebook peuvent demander un accès à vos informations personnelles. Ceux-ci ne peuvent voir que les informations auxquelles vous avez donné accès par vos paramètres. Pour accéder à d'autres informations, les applications doivent vous en demander la permission et ne peuvent le faire que si elles en ont besoin pour fonctionner.

Listes de personnes et applications bloquées

Cette section vous permet de bloquer certaines personnes pour les empêcher de communiquer avec vous ou de voir vos informations sur Facebook. Vous pouvez également indiquer que vous souhaitez ignorer les invitations à utiliser une application envoyée par certaines personnes, de même que voir une liste des applications que vous avez bloquées et qui ne peuvent pas accéder à vos informations ou vous contacter.



Paramètres de confidentialité appliqués à des listes

Vous pouvez créer des listes d'amis et appliquer des paramètres de confidentialité différents à chacune de ces listes. Vous pourriez, par exemple, regrouper vos amis de l'école dans une liste, vos collègues de travail dans une autre, puis les membres de votre famille, vos amis les plus proches, etc. Selon la proximité que vous avez avec chacun de ces groupes, vous pouvez choisir de divulguer certains de vos renseignements à un groupe, mais pas à un autre.



Mise en garde particulière concernant les photos et les vidéos

Vous devez d'abord être conscient que des utilisateurs de Facebook peuvent publier des photos et des vidéos de vous sans demander votre consentement. Certaines d'entre elles pourraient être compromettantes ou embarrassantes. Ensuite, ce qui peut être plus nuisible, c'est qu'un utilisateur peut identifier les personnes qui se trouvent sur une photo ou sur une vidéo simplement en pointant le curseur sur leur corps et en inscrivant leur nom. Une fois cette opération complétée, les photos apparaissent automatiquement sur le profil des personnes indiquées. Par exemple, si une personne fait une recherche sur votre nom, les photos de vous qui ont été identifiées par d'autres utilisateurs apparaîtront avec les résultats de recherche. Et si vous permettez à tout le monde de voir vos photos de profil, cette photo sera accessible simplement en tapant votre nom dans un moteur de recherche.

Que faire pour éviter l'identification de photos de vous ?

Vous pouvez d'abord contrôler qui peut voir les photos et les vidéos dans lesquelles vous êtes identifié (apparaissant sur votre profil) en configurant vos paramètres de confidentialité. Vous pouvez aussi faire en sorte que personne ne voit les photos dans lesquelles vous êtes identifié.

Consultez régulièrement la section de vos photos pour en vérifier le contenu.

Les recommandations



Vous devriez uniquement accepter comme amis des personnes que vous connaissez déjà, que vous avez déjà rencontrées. Facebook devrait être un outil pour vous permettre de rester en contact avec vos amis d'enfance, vos amis d'école, votre famille et vos connaissances.

« Nous avons appris à la génération précédente à ne pas parler aux étrangers; les enfants d'aujourd'hui doivent savoir que seules les personnes qu'ils connaissent déjà devraient devenir leurs amis en ligne. Et puisque ce qu'ils affichent aujourd'hui risque d'avoir une incidence sur leur vie plus tard, ils doivent aussi apprendre à « penser avant de cliquer ».

À partir du moment où vous publiez quelque chose, vous perdez le contrôle de sa diffusion.

Ne divulguez pas d'information personnelle comme votre adresse, votre numéro de téléphone et votre année de naissance. En ce qui concerne votre année de naissance, cela permet de connaître automatiquement votre âge et aussi de faire le lien avec d'autres données confidentielles comme votre numéro de permis de conduire ou d'assurance maladie.

Soyez prudent quant à la divulgation de l'endroit où vous vous situez.

Votre page ne devrait pas être un journal personnel. Ne publiez pas de renseignements confidentiels ni de photos qui pourraient vous embarrasser ou embarrasser d'autres personnes.

Sachez qu'Internet est permanent. À partir du moment où vous publiez quelque chose, **vous perdez le contrôle de sa diffusion.** Vos publications font en quelque sorte partie d'un registre permanent. Même lorsque vous supprimez une publication, le contenu de celle-ci peut avoir été partagé à d'autres personnes et peut éгалer demeurer indexé dans les moteurs de recherche pendant un certain temps. Toutes vos activités seront tôt ou tard visibles.



Déclaration des conditions d'utilisation

Cette déclaration des conditions d'utilisation régit la relation entre le Centre de formation professionnelle Marie-Rollet et les utilisateurs de la page Facebook « CFP Marie-Rollet (page officielle) ».

- 1. Votre utilisation de la Page indique votre acceptation de la présente déclaration.*
- 2. Le Centre encourage les utilisateurs de Facebook à joindre la Page du Centre, à regarder les publications et à participer aux échanges suscités par celles-ci.*
- 3. Toute publication doit être en lien avec les activités du Centre: activités éducatives et complémentaires, parascolaires, culturelles et sportives.*
- 4. Toute publication doit être rédigée de façon respectueuse et dans un langage approprié à un établissement scolaire.*
- 5. Tous les utilisateurs peuvent promouvoir leurs activités si celles-ci sont des activités du Centre.*
- 6. Tous les utilisateurs peuvent commenter les publications: les commentaires doivent être respectueux et constructifs. Aucune attaque personnelle envers une personne ou envers le Centre ne sera tolérée.*
- 7. Ne publiez pas de renseignements confidentiels ni de contenu qui est diffamatoire, offensif, embarrassant ou qui contrevient à n'importe quelle réglementation applicable au Québec ou au Canada. Dans le doute, s'abstenir.*
- 8. Si vous croyez qu'un commentaire mérite une réponse de la part du Centre, mentionnez-le au secrétariat.*
- 9. La Page ne peut pas être utilisée pour les communications entre les élèves ou pour les communications entre le personnel et les élèves.*
- 10. Les parents ou tuteurs légaux des élèves qui apparaissent sur des photos ou des vidéos doivent avoir signé le formulaire de consentement requis. Puisque les utilisateurs de la Page ne disposent pas de cette information, seuls les administrateurs peuvent publier des photos et des vidéos. Les utilisateurs de la Page peuvent proposer aux administrateurs la publication de photos et de vidéos.*